

FICHE ACTION

17 c2 – Rencontres inclusives



Action N°17 c2	Répondre aux attentes des publics éloignés de la pratique Le public en situation de handicap mental et psychique – les compétitions/ rencontres inclusives ou spécifiques		
Catégorie concernée	Ligue, comités et clubs et les licenciés des clubs et les personnes non licenciées		
Objectif stratégique à atteindre	- Identifier les structures proposant une activité sport adapté - Former à l'encadrement des personnes en situation de handicap - Augmenter le nombre des clubs proposant une activité sport adapté - Augmenter le nombre de licenciés en situation de handicap - Permettre à toutes les personnes de pratiquer notre activité en profitant des dispositifs fédéraux - Les présidents des clubs licencient les personnes en situation de handicap sur Poona		
Objectif opérationnel	- Recenser les clubs proposant une activité sport adapté (appel – mail – enquête) - Rencontrer les clubs et les structures médico-sociales de proximité afin de créer des partenariats - Former les référents de bassin au sport handicap - Mettre en place des compétitions inclusives ou spécifiques - Proposer des journées inter structures médico-sociales		
Description de l'action	- Lors d'un tournoi créé par un club, proposer d'intégrer les personnes en situation de handicap avec une réglementation particulière ou non. - Organiser entre structures médico-sociales des compétitions sport adapté. - Organiser des compétitions spécifiques pour le public sport adapté		
Qui va réaliser l'action	Les clubs (bénévoles, dirigeants encadrants) , les comités (élu(s) - chargé de développement) , la ligue (élu(s) membre(s) ETR)		
Les partenaires	La fédération, la ligue, les comités, le Conseil départemental, régional, les collectivités , les sponsors		
Début de l'action	Septembre 2020		
Les étapes successives de l'action	Quand	Comment	Qui
Par bassin réunir l'équipe projet et préparer un échéancier	Juin 2020	Réunion	Le responsable du bassin, le CTN T, l'élu en charge du sport pour tous, le chargé de développement du département
Prise de contact avec les clubs et les structures médico-sociales	Septembre/octobre 2020	Téléphone / mail	Le responsable du bassin
Signature de convention	De septembre à octobre 2020	Réunion	Le responsable du bassin, dirigeant du club, l'encadrant
Mise en œuvre de l'action	D'octobre 2020 à mai 2021	En réalisant l'animation dans le club	Le responsable du bassin, dirigeant du club, l'encadrant
Bilan intermédiaire	Février 2021	Réunion	Le responsable du bassin, le CTN T, l'élu en charge du sport pour tous, le chargé de développement du département
Finalisation de l'opération Présentation du bilan	Mai 2021	Réunion de travail	Le responsable du bassin, le CTN T, l'élu en charge du sport pour tous, le chargé de développement du département
Reconduite des conventions	Mai / juin 2021	Appel / rendez-vous / mail	Le responsable du bassin, dirigeant du club, l'encadrant
Objectifs et critères de réalisation - Nombre de structures participant à l'événement - Nombre de personnes passées par l'action - Nombre de licence prise - Nombre de clubs proposant ce type d'action - Nombre			
Objectif quantitatif		- 10 % des clubs proposant ce type d'action (13 clubs) - 5 licences grâce à ce type d'action - 3 structures différentes par action	
Evaluation bilan			
Action complémentaire			